

PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK

Phase 1, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives

Rapport sur la démarche de concertation

Le 16 juin, 2017

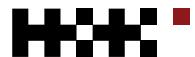
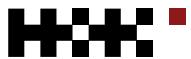


Table des matières

1. Avant-propos	2
2. Démarche de concertation	2
2.1. Intervenants	2
2.2. Participation citoyenne à la Ville de Gatineau	3
2.2.1. Les principes de la participation citoyenne	3
2.3. Population ciblée	3
2.4. Activités de participation publique	4
2.4.1. Phase 1 : Rencontre d'information et d'échange	4
2.4.2. Phase 2 : Comité de travail	5
2.4.3. Phase 3 : Séance portes ouvertes	7
3. Synthèse des résultats et mesures retenues	8
3.1. Éclairage	8
3.2. Aménagements paysagers	10
3.3. Mobilier urbain	12
3.4. Autres sujets abordés	13
3.4.1. Circulation	13
3.4.2. Sécurité des piétons	14
3.4.3. Sécurité des cyclistes et transport actif	15
3.4.4. Environnement sonore et qualité de l'air	15
4. Conclusion	17
ANNEXE A : Décret 8-2013	18
ANNEXE B : Matériel Promotionnel	21
ANNEXE C : Membres du Comité de travail	25



1. Avant-propos

La Ville de Gatineau réalisera la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink de deux à quatre voies, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives. Le projet vise à résoudre les problèmes de circulation et de sécurité en améliorant la fluidité de la circulation et l'état de la chaussée, en atténuant les nuisances de la circulation lourde, en sécurisant les manœuvres de virage à gauche dans les carrefours et en rendant sécuritaires les déplacements à vélo et à pied.

Le 16 janvier 2013, le Gouvernement du Québec donnait son aval conditionnel au projet par le biais du Décret 8-2013 (Annexe A : Décret 8-2013). Parmi les conditions posées à l'obtention d'un certificat d'autorisation de réalisation des travaux de la phase 1, le décret stipule que la Ville de Gatineau doit entreprendre une démarche de concertation avec les résidents concernés pour la conception des **aménagements paysagers, du mobilier urbain et de l'éclairage** du projet :



CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation à la Ville de Gatineau pour le projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes sur le territoire de la Ville de Gatineau

CONDITION 6 : PAYSAGE

La Ville de Gatineau doit concevoir les aménagements paysagers, le mobilier urbain et l'éclairage du projet en concertation avec les résidents demeurant aux alentours du chemin Pink. Un rapport contenant les mesures retenues devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au moment de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce rapport doit démontrer que les éléments retenus ont été élaborés avec les résidents concernés.

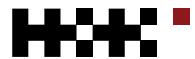
Ce rapport présente un sommaire de la démarche de concertation adoptée par la Ville de Gatineau et démontre comment les mesures retenues ont été élaborées en concertation avec les résidents concernés.

2. Démarche de concertation

2.1. Intervenants

La Ville de Gatineau a fait appel aux intervenants suivants pour appuyer sa démarche de concertation :

- Le Service des infrastructures de la Ville de Gatineau, accompagné du Centre de services de Hull et de la firme WSP Canada inc., est responsable du projet d'élargissement du chemin Pink. À ce titre, le Service des infrastructures a agi à titre d'expert et responsable de la production des documents et outils d'information nécessaires lors des différentes activités de participation publique.
- Le Service des infrastructures était épaulé par la Section de la planification stratégique. Cette dernière a conseillé le Service des infrastructures sur la planification d'ensemble des activités de participation publique, offert un support professionnel aux gestionnaires et s'est assurée du respect des principes et des règles de fonctionnement établis par la Ville de Gatineau en matière de participation publique.
- Le Service des communications a développé et mis en œuvre un plan de communication pour informer les citoyens du projet et faire la promotion des activités de participation publique.
- Le conseiller municipal du secteur touché par le projet, monsieur Maxime Tremblay (district électoral du Plateau), a participé à chacune des étapes de la démarche de concertation.
- La firme H+K Stratégies a été retenue pour accompagner la Ville de Gatineau dans la préparation et l'animation des activités de participation publique et pour la rédaction du présent rapport.



2.2. Participation citoyenne à la Ville de Gatineau

À Gatineau, la participation des citoyens et des organismes au processus décisionnel est de première importance. Le *Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales*¹, adopté en février 2005, en témoigne. Il vise à développer une culture de participation publique au sein de l'organisation municipale et à mettre en place de bonnes pratiques en matière de consultation publique. Il donne également des indications sur la façon de préparer et de réaliser les différentes activités de participation publique selon les règles de l'art.

2.2.1. Les principes de la participation citoyenne

La démarche de concertation entreprise par la Ville de Gatineau dans le cadre du projet d'élargissement du chemin Pink a été conçue dans la perspective et le respect des principes généraux énoncés dans le *Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales* :

- La mobilisation durable des forces vives du milieu
- Le recours aux acteurs de la société civile pour mobiliser les citoyens
- La transposition du projet d'élargissement du chemin Pink en enjeux de proximité
- Le repérage hâtif des attentes et préoccupations par une consultation en amont
- La mise en valeur, en mode continu, de la contribution citoyenne
- L'acceptation d'un débat et de ses règles du jeu
- Des mécanismes d'évaluation pour s'ajuster selon les circonstances
- Des processus décisionnels connus et transparents
- Le respect de l'équité entre les participants
- La valorisation de l'apprentissage collectif
- La production et la diffusion d'un rapport de consultation publique clair et rigoureux

De plus, la Ville de Gatineau a porté une attention particulière aux éléments suivants afin de favoriser un engagement optimal de la part des résidents et organismes concernés :

- Clarté des objets sur lesquels porte la concertation
- Incidence des résultats sur la prise de décision
- Bonne représentativité des participants
- Accès des participants à l'information et à l'expertise
- Bonne communication aux parties avant, durant et après le processus de concertation
- Prise en compte du résultat de la concertation dans les décisions et rétroaction des décideurs

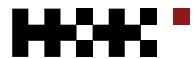
2.3. Population ciblée

La démarche de concertation, tel que stipulé par le Décret 8-2013 (Annexe A : Décret 8-2013), ciblait les résidents demeurant aux alentours du chemin Pink.

Cependant, les activités de participation publique (rencontre d'information et d'échange et séance portes ouvertes) étaient ouvertes à l'ensemble des résidents et organismes de la Ville de Gatineau afin de permettre la participation de tous les individus et organismes qui fréquentent ce secteur.

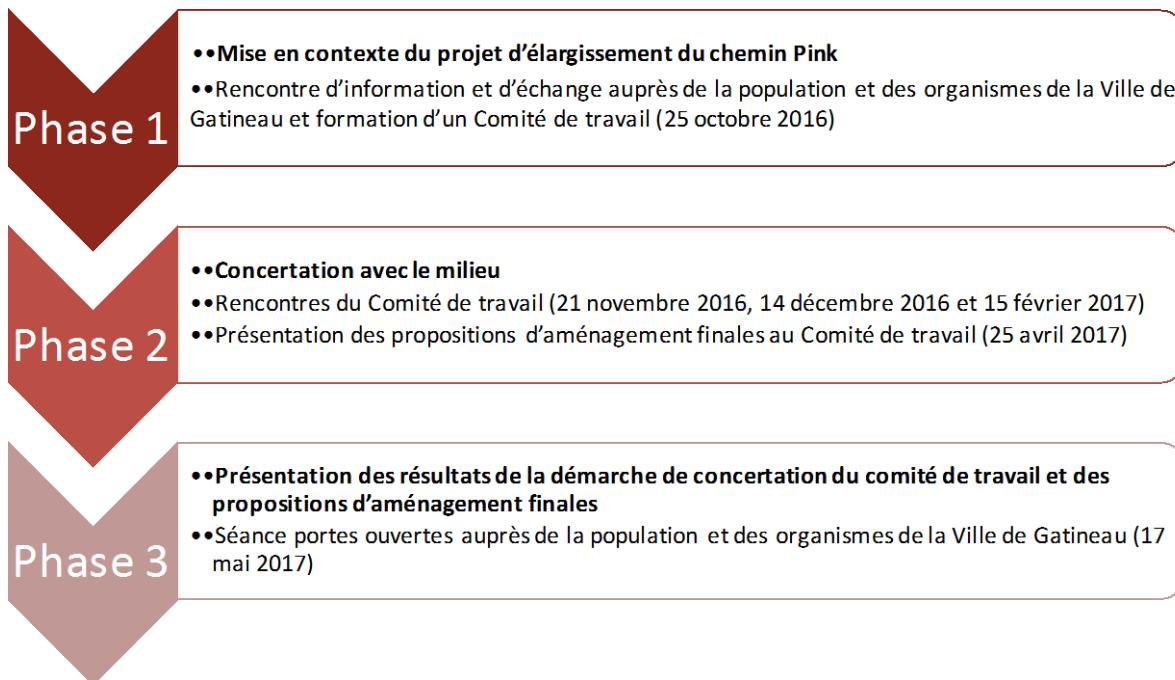


¹ Le *Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales* (2005) est disponible sur le site Web de la Ville de Gatineau au : [suhttp://www.gatineau.ca/docs/la_Ville_de_Gatineau/participation_citoyenne/cadre_reference_matiere_participation_citoyens_affaires_municipales.pdf](http://www.gatineau.ca/docs/la_Ville_de_Gatineau/participation_citoyenne/cadre_reference_matiere_participation_citoyens_affaires_municipales.pdf)



2.4. Activités de participation publique

Trois phases de participation publique ont jalonné la démarche de concertation :



2.4.1. Phase 1 : Rencontre d'information et d'échange

La rencontre d'information et d'échange (25 octobre 2016, 18h30 à 21h00) avait pour but de permettre aux résidents et aux organismes de la Ville de Gatineau de se familiariser avec le projet d'élargissement du chemin Pink de deux à quatre voies. La rencontre a eu lieu au Centre communautaire du Plateau, au 145 rue de l'Atmosphère (secteur Hull).

Activités de promotion et de communication

De la documentation permettant aux citoyens de comprendre le projet d'élargissement du chemin Pink a été rendue disponible sur le site Web de la Ville de Gatineau trois semaines avant la rencontre d'information et d'échange, incluant un feuillet d'information, le rapport du BAPE, le Décret ministériel ainsi qu'un plan du secteur visé.

De plus, des invitations grand public ont été lancées à l'aide des médias, d'encarts publicitaires, d'invitations courriel et du site Web de la Ville de Gatineau (Annexe B : Matériel promotionnel).

Le conseiller municipal du district électoral du Plateau ainsi que l'Association des résidents du Plateau ont également contribué à promouvoir la rencontre d'information et d'échange.

Objectifs

L'activité avait pour but :

- De partager une mise à jour du projet ;
- D'informer, échanger et répondre aux questions des participants sur le projet d'élargissement du chemin Pink ;
- D'expliquer les activités de participation publique prévues ;
- De colliger les premières idées des participants sur les aménagements paysagers, le mobilier urbain et l'éclairage ; et
- De former un Comité de travail avec les citoyens et les organismes du secteur pour recueillir leur point de vue afin de bonifier le projet.

Déroulement

La rencontre s'est déroulée en trois étapes :

- Dans un premier temps, le conseiller municipal du district a souhaité la bienvenue aux participants, en mettant l'accent sur l'importance que la Ville de Gatineau accorde à la participation publique et en témoignant de son engagement à tenir compte des résultats du processus de concertation. Suite à cette mise en contexte, le Service des infrastructures a présenté l'historique et les grandes lignes du projet, pour ensuite répondre aux questions des participants.
- Dans un deuxième temps, dans le cadre d'un atelier de travail en petits groupes, les participants ont analysé des propositions d'aménagement préliminaires pour en identifier les forces et faiblesses et suggérer des éléments de bonification pour l'éclairage, l'aménagement paysager et le mobilier urbain. Chaque groupe disposait d'un plan grand format du tronçon à l'étude et avait accès aux personnes-ressources présentes pour aider à alimenter leurs réflexions. Chaque groupe a ensuite partagé ses idées et ses préoccupations en plénière.
- Dans un troisième temps, les participants ont été invités à s'impliquer dans un Comité de travail qui aurait pour mandat d'examiner de façon plus approfondie les trois éléments identifiés par le décret ministériel, soit l'éclairage, l'aménagement paysager et le mobilier urbain.



Résultats

En tout, 18 individus ont participé à la rencontre d'information et d'échange, dont 7 qui se sont engagés à participer au Comité de travail.

Les commentaires recueillis lors de cette rencontre ont guidé les propositions de la Ville de Gatineau en matière d'éclairage, d'aménagements paysagers et de mobilier urbain qui ont ensuite été étudiées de façon plus approfondie par le Comité de travail.

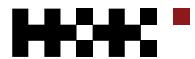
La rétroaction obtenue lors de cette rencontre est reflétée dans la section 3 de ce rapport (Synthèse des résultats et mesures retenues).

2.4.2. Phase 2 : Comité de travail

Objectifs

Les rencontres du Comité de travail avaient pour but d'aborder les thématiques de l'éclairage, de l'aménagement paysager et du mobilier urbain de façon plus approfondie. Le mandat du Comité de travail a été défini comme suit :

Le Comité de travail sur l'élargissement du chemin Pink rassemblera des membres de la communauté du secteur du Plateau. Son mandat sera, en concertation avec la Ville de Gatineau, d'offrir une rétroaction et des propositions concrètes portant sur les



aménagements paysagers, le mobilier urbain et l'éclairage du projet d'élargissement du chemin Pink.

Les participants à ce comité ont pris les engagements suivants :

- Représenter leur organisation ainsi que leurs membres (s'il y a lieu) et éviter de représenter leurs intérêts personnels (si leur présence était sollicitée à titre de représentant d'une organisation, les membres pouvaient être remplacés par un collègue s'ils étaient indisponibles pour une réunion).
- Viser des propositions concrètes pour bonifier le projet; discuter de façon proactive afin de proposer des pistes d'actions visant l'amélioration du projet.
- Discuter de solutions sur lesquelles le Comité de travail a le mandat de formuler des recommandations.

Composition

Le Comité de travail était composé de représentants du milieu qui, de par leur expérience en tant que résident et/ou leur expertise, contribuerait à approfondir la réflexion sur les thèmes identifiés (Annexe C : Membres du Comité de travail) :

- 4 résidents demeurant aux alentours du chemin Pink (2 résidents du côté nord du chemin Pink et 2 du côté sud) ;
- 2 représentants de l'Association des résidents du Plateau ;
- 1 représentant du groupe Action vélo Outaouais ;
- 1 représentant de l'école primaire du Plateau (comité de parents de l'établissement) ; et
- 1 commissaire de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

La participation de l'Association des résidents du Plateau, d'Action Vélo Outaouais, du Comité de parents de l'école primaire du Plateau, et de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a été sollicitée par lettre officielle et/ou par appel téléphonique. La participation de chaque personne a été sollicitée à titre bénévole.

Déroulement

Dans le cadre de chacune des rencontres, un portrait détaillé de la thématique abordée était présenté par l'équipe du projet, suivi d'une séance de travail. Les participants étaient appelés à poser des questions, partager leur point de vue, proposer des améliorations ou des solutions alternatives et identifier les enjeux prioritaires. Les représentants de la Ville de Gatineau, de WSP Canada Inc. et le conseiller Maxime Tremblay participaient aux discussions à titre de personnes ressources.

Les rencontres, d'une durée de 2,5 heures (18h30 à 21h00), étaient animées par H+K Stratégies et étaient conçues pour :

- Sensibiliser les participants aux enjeux entourant l'éclairage (rencontres du 21 novembre et du 14 décembre 2016), l'aménagement paysager et le mobilier urbain (rencontres du 14 décembre 2016 et du 15 février 2017);
- Susciter une discussion sur les options possibles pour chacune des thématiques, tout en faisant ressortir les éléments consensuels; et
- Faire ressortir les préoccupations et les attentes du Comité de travail.

À la suite de chaque rencontre, un sommaire des faits saillants a été préparé et distribué à chaque participant, incluant un sommaire des réponses apportées par la Ville de Gatineau aux questions et préoccupations soulevées dans le cadre des discussions.

Les membres du Comité de travail ont été rencontrés une dernière fois le 25 avril 2017 afin de leur présenter la version finale du projet et recueillir leurs derniers commentaires.

Résultats

Dans le cadre de ses trois premières rencontres, le Comité de travail a sélectionné le modèle de lampadaire qui sera utilisé pour l'ensemble du projet et formulé une série de recommandations qui orienteront les choix de la Ville de Gatineau en matière d'éclairage, d'aménagement paysager et de mobilier urbain. Il importe de noter que l'ensemble des décisions du Comité de travail a été pris de façon consensuelle.

De plus, les participants se sont penchés sur les thématiques de la circulation, de la sécurité des piétons et des cyclistes, du transport actif et du climat sonore. Bien que ces questions n'étaient pas comprises dans le mandat du Comité de travail, la Ville de Gatineau a retenu bon nombre de leurs suggestions afin de bonifier le projet et a offert des réponses précises à l'ensemble des questions et des préoccupations soulevées par les participants.

La rétroaction et les suggestions obtenues pour chacune des thématiques abordées sont résumées à la section 3 de ce rapport (Synthèse des résultats et mesures retenues).

2.4.3. Phase 3 : Séance portes ouvertes



Activités de promotion et de communication

Comme dans le cas de la rencontre d'échange et d'information du 25 octobre 2016, des invitations grand public ont été lancées à l'aide des médias, d'encarts publicitaires et du site Web de la Ville de Gatineau. De plus, des invitations ciblées ont également été acheminées par courriel aux organismes et aux citoyens qui désirent être informés des activités de consultation publique à la Ville de Gatineau.

Objectifs

La séance portes ouvertes avait pour but de :

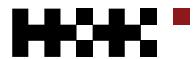
- Rendre compte de la démarche de concertation entreprise par la Ville de Gatineau ;
- Présenter les propositions d'aménagement du chemin Pink aux résidents et organismes du secteur ;
- Répondre aux questions des participants en permettant un accès direct aux personnes ressources impliquées dans le projet ; et
- Recueillir une rétroaction des participants par le biais d'échanges verbaux et d'un formulaire de rétroaction.

Déroulement

L'aménagement de la salle comprenait des panneaux d'information répartis selon deux sujets : i) les propositions d'aménagement du chemin Pink et ii) les résultats de la démarche de concertation du Comité de travail.

Des personnes-ressources de la Ville de Gatineau, ainsi que des consultants WSP Canada Inc. et H+K Stratégies, étaient placées auprès des différents panneaux d'information et avaient pour rôle de :

- Présenter brièvement les panneaux ;
- Répondre aux interrogations des participants ;
- Relancer les participants en proposant des sujets de discussion ;
- Prendre en note les questions, les préoccupations et les commentaires formulés par les participants ; et
- Encourager les participants à inscrire leurs commentaires sur le formulaire de rétroaction.



Résultats

En tout, 28 individus ont participé à la séance portes ouvertes. De manière générale, les concepts proposés ont été bien reçus par les participants. En particulier, on a noté l'attention portée : à l'harmonisation des aménagements paysagers et du mobilier urbain avec le caractère naturel et résidentiel du chemin Pink (proximité du parc de la Gatineau) ; les mesures visant à améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des utilisateurs de la Société des transports de l'Outaouais ; et les mesures visant à améliorer la fluidité de la circulation. La majorité des questions posées ont porté sur les échéanciers du projet, incluant l'initiation de la Phase 2. Certains participants ont exprimé leurs préoccupations quant au concept d'une piste multifonctionnelle, en proposant au lieu une piste cyclable physiquement séparée du chemin Pink et à l'usage exclusif des vélos.

La rétroaction obtenue lors de cette rencontre est reflétée dans la section 3 de ce rapport (Synthèse des résultats et mesures retenues).

3. Synthèse des résultats et mesures retenues

Cette section présente une synthèse globale de la rétroaction obtenue au cours des trois phases de la démarche de concertation et explique comment cette rétroaction a orienté les mesures retenues par la Ville de Gatineau. De plus, les mesures retenues pour chacune des thématiques ont été élaborées à partir des consensus obtenus auprès du Comité de travail.

3.1. Éclairage

Des commentaires d'ordre général ont été recueillis à chaque étape de la démarche de concertation portant sur les objectifs et préoccupations des résidents en matière d'éclairage. Ceux-ci sont résumés dans le Tableau 1 : Éclairage.

De plus, les membres du Comité de travail ont été invités à valider les critères de sélection en matière d'éclairage pour le tronçon du chemin Pink s'étendant de la rue de la Gravité jusqu'au boulevard des Grives :

1. Source lumineuse au DEL afin d'optimiser l'efficacité énergétique et réduire la pollution lumineuse.
2. Éclairage au centre de la chaussée, conforme aux propositions d'aménagement présentées au BAPE, et offrant les avantages suivants : réduction d'environ 50 p. cent des fûts et des matériaux neufs requis (réduction de l'empreinte écologique du projet) ; distribution plus homogène de la lumière (espacement plus constant entre les lampadaires) ; élimination des conflits avec les aménagements en bordure de chaussée et les infrastructures souterraines ; et possibilité d'éclairer de façon simultanée la chaussée, les trottoirs et la piste multifonctionnelle.
3. Luminaires munis de déflecteurs afin de permettre un meilleur contrôle de la direction des faisceaux lumineux et d'ainsi réduire la pollution lumineuse.
4. Luminaires munis de gradateurs d'intensité permettant de réduire l'intensité d'un ou plusieurs luminaires selon l'emplacement et, lorsque muni d'un dispositif de contrôle à distance, de moduler l'intensité lumineuse dans le temps (par exemple, réduction de l'intensité lumineuse pendant la nuit).

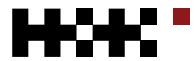
Décisions du Comité de travail

La proposition initiale de la Ville soumise au Comité de travail était un lampadaire de 12 mètres, de style « cobra », avec des lampes au DEL dans le but d'assurer une continuité des lampadaires en place sur la portion du chemin Pink entre le boulevard Saint-Raymond et le chemin de la Montagne. Le Comité de travail a unanimement rejeté le modèle de lampadaire proposé initialement en notant que le style ne s'harmonise pas avec le caractère naturel et résidentiel du secteur.

Le Comité de travail a demandé de réduire au minimum la hauteur et le nombre de lampadaires, tout en respectant les normes minimales pour la sécurité de tous les usagers (automobilistes, cyclistes, piétons).

Le Comité de travail a appuyé par consensus le reste des propositions mises de l'avant par la Ville de Gatineau.

La Ville de Gatineau a donc proposé quatre modèles de luminaires au Comité de travail, répondant aux critères définis et tenant compte de diverses contraintes.



- Le Comité de travail choisit par consensus le modèle de luminaire CAPELLA de LUMEC (ou équivalent approuvé), d'une hauteur de 7 mètres, avec poteaux de couleur noire et fini lustré et texturé ; éclairage DEL de 3000°K.

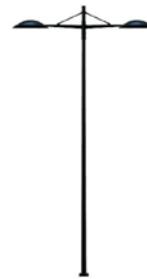
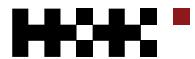


Tableau 1 : Éclairage

Rétroaction : Éclairage	Réponses de la Ville de Gatineau / Décisions
<p>Pollution lumineuse :</p> <ul style="list-style-type: none">– Limiter la pollution lumineuse sur les résidences (préoccupation soulevée particulièrement pour les résidences situées au sud du chemin Pink).– Viser un éclairage qui s'inscrira dans les normes du « Dark Sky Society ».	<p>Le modèle de lampadaire choisi comporte plusieurs caractéristiques conçues pour minimiser la pollution lumineuse :</p> <ul style="list-style-type: none">– Source lumineuse au DEL– Luminaire muni de déflecteur (meilleur contrôle de la direction des faisceaux lumineux)– Luminaire muni d'un gradateur d'intensité (permet de réduire l'intensité d'un ou plusieurs luminaires, selon son emplacement)– L'éclairage au centre de la chaussée permet une réduction du nombre de fûts
<p>Éclairage du terre-plein central :</p> <ul style="list-style-type: none">– Choisir un style d'éclairage qui rappellera le boulevard urbain plutôt que l'autoroute ; un style qui s'harmonisera avec l'environnement naturel, le caractère résidentiel du tronçon et les styles d'éclairage déjà en place dans le secteur du Plateau.– S'assurer que l'éclairage soit sécuritaire et adéquat, incluant les trottoirs, les passages piétons et cyclistes, les intersections et la piste multifonctionnelle (jusqu'à la rue du Conservatoire).– Réduire la hauteur et le nombre de lampadaires autant que possible.– Rajouter de l'éclairage au coin des rues de la Gravité et des Alizées pour bien éclairer les traverses et les sentiers menant au chemin Pink.– Enlever la potence installée sur le poteau à l'angle de la rue de la Gravité et du chemin Pink.– Harmoniser l'éclairage sur l'ensemble du chemin Pink.	<p><i>Choix final du comité de travail : CAPELLA de LUMEC (ou équivalent approuvé) / poteau de couleur noir, fini lustré et texturé / DEL, 3000°K</i></p> <p>La Ville de Gatineau prévoira un nouvel éclairage à partir du chemin de la Montagne : remplacement de 2 lampadaires existants dans l'îlot central qui doit être prolongé ; enlèvement des lampadaires isolés, côté sud, à l'intersection de la rue de la Gravité.</p> <p>L'éclairage des sentiers et des passages piétons ne faisant pas partie des politiques de la Ville de Gatineau, il n'y aura pas d'éclairage sur les passages piétons aux rues de l'Hémisphère et du Solstice et pour le passage de la rue des Alizées.</p> <p>Les fûts de lampadaires ne pourront pas être harmonisés sur l'ensemble du chemin Pink, mais la Ville de Gatineau prévoira remplacer les têtes lumineuses des lampadaires existants (entre le boulevard Saint-Raymond et le chemin de la Montagne).</p> <p>Les nouvelles têtes seront adaptées aux fûts existants, munis d'ampoule DEL 3000°K et offriront le même degré de luminosité que ce qui est prévu dans le projet d'élargissement (beaucoup plus faible que ce qu'on retrouve présentement)</p>
<p>Éclairage de la piste multifonctionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">– Doit être éclairée adéquatement (p.ex., petits bollards au sol).	<p>L'éclairage au centre de la chaussée offre une distribution plus homogène de la lumière (espacement plus constant entre les lampadaires), élimine les conflits avec les aménagements en bordure de chaussée et les infrastructures souterraines et permet d'éclairer la chaussée, les trottoirs et la piste multifonctionnelle.</p> <p>Il n'y aura pas d'éclairage le long de la piste multifonctionnelle à l'ouest du boulevard des Grives.</p>



3.2. Aménagements paysagers

Tenant compte des commentaires recueillis lors de la rencontre du 25 octobre 2016, le consultant WSP Canada Inc. a présenté au Comité de travail les lignes directrices et les concepts de base qui orienteront les choix de la Ville de Gatineau en matière d'aménagement paysager pour les tronçons non élargis et élargis du chemin Pink:

1. Faciliter la lecture de la circulation piétonne, cycliste et véhiculaire.
2. Favoriser le confort des piétons et des cyclistes.
3. Créer une ambiance naturelle, avec des plantations inspirées de la forêt du parc de la Gatineau (utilisation d'arbres et de vivaces indigènes, tant que les conditions de croissances sont favorables et que les essences soient approuvées par le service horticole de la Ville de Gatineau).
4. Concevoir des aménagements durables et résistants à leur environnement (sel déglaçant, sécheresse, circulation, propagation des maladies, etc.).
5. Créer des écrans de verdure en utilisant une combinaison de conifères (pour filtrer les poussières) et de feuillus (pour offrir plus d'intimité).
6. Dans la mesure du possible, incorporer des arbres et/ou des vivaces dans le terre-plein central.
7. Ajouter des attraits aux intersections : p.ex., vivaces, pierre naturelle, placettes.
8. Utiliser des matériaux naturels et s'harmonisant avec l'environnement existant : p. ex., pour les bassins de rétention, possibilité de rajouter du gravier et des pierres naturelles ; pour les buttes antibruit, possibilité d'incorporer des murets de pierre naturelle et de végétation (p. ex. saule écorcé avec vignes grimpantes).
9. Tirer avantage des espaces forestiers adjacents à la piste multifonctionnelle pour créer des aires de repos (tout en tenant garde des risques d'empiètement futur sur l'emprise de la bande cyclable ou de la piste multifonctionnelle).
10. L'aménagement de « placettes » aux aires d'attentes principales du côté nord et sud des intersections de la rue de la Gravité et du boulevard des Grives.

Décisions du Comité de travail

De manière globale, le comité de travail appuie les lignes directrices et les concepts de base mis de l'avant par WSP Canada Inc., tenant compte des réponses offertes par la Ville de Gatineau, tel que présenté dans le Tableau 2 : Aménagements paysagers.



Tableau 2 : Aménagements paysagers

Rétroaction : Aménagements paysagers	Réponses de la Ville de Gatineau / Décisions
Harmonisation avec l'environnement naturel : <ul style="list-style-type: none">– Choisir des arbres et des vivaces s'agençant bien avec l'environnement naturel et le type de lampadaire choisi.– Privilégier les espèces indigènes dans la mesure du possible.– S'inspirer du parc de la Gatineau.	Les concepts proposés maximisent l'utilisation de matériaux naturels et, tant que possible, d'espèces indigènes. La sélection finale des espèces d'arbres et de plantes tiendra compte des pratiques horticoles de la Ville de Gatineau à cet égard ainsi que des conditions climatiques et autres facteurs environnementaux (p. ex., éviter toute plantation pouvant attirer les ours).
Entretien : <ul style="list-style-type: none">– Privilégier des espèces nécessitant peu d'entretien (combinaison d'espèces indigènes et non indigènes)– Dans la mesure du possible, minimiser le gazon dans le terre-plein central (privilégier les arbres et les vivaces).– Inclure un plan d'hivernation en prévision d'une importante accumulation de sel déglaçant l'hiver.– S'assurer qu'à leur maturité, les plantations n'empiètent pas sur la piste multifonctionnelle.	La Ville prévoira l'utilisation d'arbres et de vivaces indigènes, tant que les conditions de croissances sont favorables et que les essences soient approuvées par le service horticole de la Ville de Gatineau. La Ville de Gatineau confirme que la tonte de l'ilot central et du gazon en bordure de route ou de piste sera effectuée aux 14 jours, conformément à la politique de la Ville de Gatineau à cet effet.
Aires d'attente (« placettes ») : <ul style="list-style-type: none">– Aménager les arrêts d'autobus afin de rendre les espaces plus conviviaux, tout en priorisant la sécurité.– Tenir compte des trajets de déplacement pédestre et du volume de passagers attendant l'autobus aux heures de pointe (particulièrement les groupes d'écoliers prenant l'autobus le matin).	Les recommandations du Comité de travail quant aux aménagements paysagers et à la disposition du mobilier urbain (p. ex., bancs de pierre, « appui-fesses », supports à vélo) ont été incorporées dans le design final des « placettes » partout où il était possible de le faire. Une aire d'attente a été ajoutée au sud du boulevard des Grives.
Intersection de la rue de la Gravité : <ul style="list-style-type: none">– Tenir compte du volume d'étudiants prenant l'autobus à cette intersection. Prévoir suffisamment de place pour s'asseoir et pour les vélos.– Pour la placette du côté nord de la rue de la Gravité, ajouter de la verdure pour diminuer l'aire asphaltée, offrir un meilleur attrait visuel et une sécurité accrue.– Du côté nord du chemin Pink, prévoir une aire d'attente pour les écoliers et les brigadiers ; déplacer les bancs de pierre pour élargir l'aire d'attente ; ajouter de l'aménagement (des pierres ou de la verdure) pour créer un effet d'entonnoir pour éviter que les piétons (particulièrement les écoliers) ne traversent n'importe où.	La Ville de Gatineau doit prévoir suffisamment d'espace pour accommoder les autobus articulés et les emplacements des arrêts d'autobus ont été choisis selon les recommandations de la Société des transports de l'Outaouais et de l'espace disponible à chacun des endroits. La piste cyclable a été déplacée à l'arrière de l'abribus à l'intersection du boulevard des Grives.
Intersection du boulevard des Grives : <ul style="list-style-type: none">– Incorporer des bancs ou des « appui-fesses ».– Déplacer la piste cyclable à l'arrière de l'abribus.– Rapprocher l'arrêt d'autobus de l'intersection.– Ajouter une aire d'attente au sud du boulevard des Grives.	
Le concept d'aménagement du tronçon non élargi proposé répond aux attentes des participants.	

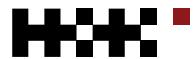


Tableau 2 : Aménagements paysagers

Rétroaction : Aménagements paysagers	Réponses de la Ville de Gatineau / Décisions
<p>Visibilité :</p> <p>Choisir des végétaux qui permettent une bonne visibilité pour les piétons et les cyclistes, autant entre le trottoir et le chemin Pink qu'au niveau des virages (n'excédant pas 1 m de hauteur).</p>	Les aménagements paysagers tiendront compte des questions de visibilité et de la sécurité des piétons et des cyclistes.
<p>Environnement sonore et qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagement paysager harmonieux sur l'ensemble du projet afin d'atténuer le bruit et filtrer la poussière.- Plantations sur les buttes antibruit des deux côtés du chemin Pink (p.ex., conifères résistants à la bruine saline, saules rieurs).- Harmonisation des buttes antibruit sur l'ensemble du tronçon.	Les aménagements paysagers proposés pour les buttes antibruit et l'utilisation proposée d'écrans sonores en saule écorcé aux endroits où l'espace est insuffisant pour aménager des buttes répondent aux attentes du Comité de travail.

3.3. Mobilier urbain

En plus des concepts d'aménagement paysager proposé et tenant compte des commentaires recueillis lors de la rencontre du 25 octobre 2016, le consultant WSP Canada Inc. a proposé des exemples de mobilier urbain pouvant être intégrés dans le projet, tout en tenant compte des objectifs suivants :

- Répondre au besoin d'aires d'attente aux intersections achalandées par les écoliers, les étudiants, les usagers du transport en commun, etc.
- Répondre aux besoins de la Société des transports de l'Outaouais en matière d'abribus (4 emplacements ; aménagement de refuges d'autobus en retrait de la circulation et pouvant accueillir les autobus articulés).
- Créer une signature visuelle le long du chemin Pink.
- Choisir un mobilier d'entretien facile et résistant au vandalisme.

Exemples de mobilier urbain proposés :

- Des bancs en pierres naturelles;
- Des « appui-fesses » (à l'intersection de la rue de la Gravité) ;
- Des bancs traditionnels en fer, noirs et stylisés ;
- Des supports à vélos aux arrêts d'autobus pour faciliter le transfert modal vers l'autobus ;
- Des alcôves et aires de repos en bordure de la piste multifonctionnelle.

De plus, le Comité de travail s'est penché sur la nécessité d'inclure ou non des poubelles dans les aires d'attente.

Décisions du Comité de travail

De manière globale, le Comité de travail appuie les propositions mises de l'avant par le consultant WSP Canada Inc., tenant compte des réponses offertes par la Ville de Gatineau, tel que présenté dans le Tableau 3 : Mobilier urbain.

Avec l'appui du Comité de travail, la Ville de Gatineau recommande de ne pas installer de poubelles pour le moment, mais de prévoir des espaces (dalles de béton) pour en installer plus tard si la Ville de Gatineau le juge nécessaire.

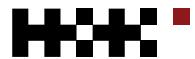


Tableau 3 : Mobilier urbain

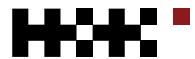
Rétroaction : Mobilier urbain	Réponses de la Ville de Gatineau / Décisions
<p>Mobilier urbain :</p> <p>En général, les participants désirent que la Ville de Gatineau soit originale et créative dans ses choix de mobilier urbain :</p> <ul style="list-style-type: none">– On cite en exemple le coin de la rue Front et du boulevard des Allumettières (support à vélo, poubelles et autres).– Dans la mesure du possible, s'assurer que les aires de repos incluent plus qu'un simple banc. <p>Prendre en considération l'espace qui sera accordé aux bancs afin que tous les types de clientèle puissent en profiter (p.ex., piétons, cyclistes, poussettes).</p>	<p>Sur l'avis de WSP Canada Inc. et avec l'appui du Comité de travail, la Ville de Gatineau prévoira inclure les éléments suivants dans ses aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none">– L'utilisation de pierres naturelles comme bancs ;– L'installation de rampes et de bancs inclinés (« appuifesses ») ;– Des bancs traditionnels en fer de couleur foncée, s'agençant avec les lampadaires (pas de couleur argent) ;– Ajout de supports à vélos aux arrêts d'autobus.
<p>Poubelles :</p> <ul style="list-style-type: none">– Le Comité de travail s'interroge sur la nécessité d'inclure des poubelles sur le chemin Pink, en notant que la présence de poubelles peut mener à une augmentation des détritus sur le site (débordements, etc.).	<p>La Ville de Gatineau note que l'installation de poubelles sur le site des abribus doit être coordonnée avec la Société de transport des Outaouais, qui est responsable de l'entretien des poubelles sur ses sites.</p> <p>Avec l'appui du Comité de travail, la Ville de Gatineau recommande ne pas installer de poubelles pour le moment, mais de prévoir des espaces (dalles de béton) pour en installer plus tard si la Ville de Gatineau le juge nécessaire.</p>

3.4. Autres sujets abordés

Les participants aux activités de participation publique, comme les membres du Comité de travail, ont également exprimé leurs préoccupations quant aux impacts du projet sur la circulation, la sécurité des piétons et la sécurité des cyclistes. Quelques commentaires ont aussi été recueillis portant sur l'environnement sonore et la qualité de l'air. Cette rétroaction, ainsi que les réponses et décisions de la Ville de Gatineau, est résumée dans les tableaux qui suivent.

3.4.1. Circulation

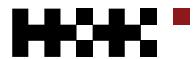
Rétroaction : Circulation	Réponses de la Ville de Gatineau / Décisions
<p>Circulation :</p> <p>Préoccupations quant aux risques de goulets sur le boulevard des Grives ou le chemin de la Montagne.</p>	<p>Le chemin Pink est une artère principale. Le débit journalier moyen est actuellement de 12 500 véhicules et il est prévu qu'il atteigne 16 000 véhicules en 2031. Les objectifs recherchés par le projet d'élargissement du chemin Pink sont :</p> <ul style="list-style-type: none">– d'améliorer la fluidité et offrir de bons niveaux de service aux intersections ;– d'améliorer la sécurité. <p>Le plan proposé tient compte des recommandations de l'étude de circulation mise à jour au printemps 2016 et offrant de meilleurs niveaux de service aux intersections.</p>



Rétroaction : Circulation	Réponses de la Ville de Gatineau / Décisions
Rue des Alizées : Ajouter des mesures d'atténuation de la vitesse sur la rue des Alizées (qui pourrait devenir une voie de contournement).	La Ville de Gatineau a effectué un recensement de comptage et de vitesse au printemps 2017 sur la rue des Alizées et propose d'en refaire après les travaux du chemin Pink afin d'analyser l'impact du projet sur la circulation.
Voie réservée : Prévoir une voie réservée aux heures de pointe (bus, covoiturage, voitures électriques, taxis) afin d'encourager le transport écologique. Prévoir un prolongement de la voie réservée jusqu'au boulevard Saint-Raymond.	La voie réservée sur le chemin Pink est prévue au schéma d'aménagement de la Ville de Gatineau à long terme, lorsque les besoins et l'achalandage le justifieront.

3.4.2. Sécurité des piétons

Rétroaction : Sécurité des piétons	Réponses de la Ville de Gatineau / Décisions
Clientèle scolaire : <ul style="list-style-type: none">- Ajuster le temps de traverse pour tenir compte de la clientèle scolaire.- Repenser les aires d'attentes aux intersections qui sont trop étroites pour accommoder le volume d'écoliers et autres piétons aux heures de pointe.- Conserver le brigadier adulte à l'intersection de la rue de la Gravité et envisager l'embauche d'un deuxième brigadier.	Afin d'accompagner les besoins de la clientèle scolaire (et d'autres populations plus à risque, telles les personnes à mobilité réduite) : <ul style="list-style-type: none">- Les temps de traverse seront adaptés aux déplacements d'écoliers et de personnes à mobilité réduite.- L'aménagement des aires d'attente prévoira des espaces adéquats pour un groupe d'écolier ou autres personnes rassemblées en grand nombre aux intersections.
Intersections (rue de la Gravité et boulevard des Grives) : Sécuriser les intersections, notamment à la hauteur de la rue de la Gravité et du boulevard des Grives : <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la visibilité aux intersections.- Mettre en évidence les traverses de rues (marquage au sol avec des blocs jaunes ou autres).- Prévoir de la signalisation additionnelle pour les traverses piétonnes.- Déplacer la traverse proposée à l'intersection Gravité/Pink du côté est (enjeux de sécurité pour les piétons si elle demeure du côté ouest).- Prévoir la réfection des passages piétons existants (état actuel du pavage détérioré).- Étudier la possibilité de construire une passerelle aux intersections dangereuses.	La Ville de Gatineau appliquera la politique en vigueur en matière de brigadiers scolaires. L'aménagement des intersections comprendra des feux de circulation qui permettront aux piétons de traverser de façon sécuritaire. La Ville de Gatineau prévoira une interdiction de virage à droite au feu rouge sur les routes secondaires (rue de la Gravité et boulevard des Grives). Afin d'améliorer la visibilité aux intersections, la Ville de Gatineau : <ul style="list-style-type: none">- Mettra les traverses en évidence par un marquage au sol (béton teint dans la masse) ;- S'assurera que la géométrie, les aménagements paysagers et le mobilier urbain n'entrent pas la visibilité des piétons, des cyclistes et des automobilistes ;- Respectera les normes de signalisation routière pour signaler les traverses piétonnes aux nouveaux feux de circulation.



Pour l'intersection Gravité/Pink, la Ville de Gatineau prévoira :

- L'ajout d'une traverse du côté est de la rue de la Gravité (tout en conservant celle située du côté ouest), afin de poursuivre le trottoir du côté est et de permettre aux enfants du quartier nord de prendre l'autobus scolaire en toute sécurité.
- L'ajout d'une section de trottoir du côté nord du Chemin Pink, entre le chemin de la Montagne et la traverse de la rue des Alizées.

Le revêtement d'asphalte du passage piéton de la rue des Alizées sera refait.

La Ville prévoira l'ajout d'un trottoir du côté sud du chemin Pink, entre la rue de la Gravité et le chemin de la Montagne.

Compte tenu des coûts et du peu d'espace disponible, il n'est pas envisagé de construire des passerelles aux intersections.

Déneigement :

Déneiger la piste multifonctionnelle l'hiver, qui servira également de trottoir.

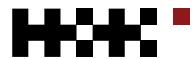
Ajouter une bande de verdure entre le trottoir et la chaussée (du côté nord) de manière à ce que les opérations de déneigement ne nuisent pas aux piétons.

Le déneigement de la piste sera déterminé selon les critères de déneigement utilisés par le Service des travaux publics de la Ville de Gatineau. Il est probable que la portion de la piste entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives sera déneigée, car il s'agit d'une piste qui aura également la fonction de trottoir et qui desservira les arrêts d'autobus. Pour la section entre le boulevard des Grives et la rue du Conservatoire, le déneigement est à valider.

La Ville de Gatineau a analysé la possibilité d'ajouter une bande de verdure entre le trottoir et la chaussée et a conclu qu'il n'y a pas suffisamment d'espace pour un tel aménagement. Les opérations de déneigement se feront en fonction de la géométrie et des espaces de stockage disponibles sur la chaussée.

3.4.3. Sécurité des cyclistes et transport actif

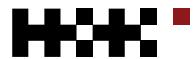
Rétroaction : Sécurité des cyclistes	Réponses de la Ville de Gatineau / Décisions
Bande cyclable : Privilégier une bande cyclable de 1,5 m plutôt qu'un simple « accotement sécuritaire ».	L'accotement asphalté de part et d'autre de la chaussée pour l'usage des cyclistes aura 1,5 m de largeur, partout où il est possible de le faire. L'ilot central sera réduit en conséquence, mais il se peut que des rétrécissements soient requis, notamment aux intersections, par manque d'espace.
Confort et sécurité des cyclistes : Améliorer le confort et la sécurité des cyclistes sur rue en prévoyant :	La Ville de Gatineau prévoira une signalisation adéquate et une ligne d'arrêt décalée des véhicules.
<ul style="list-style-type: none">– Des puisards avec grilles avaloirs (ouverture dans la bordure plutôt qu'au sol) ou des grilles de type poisson.– Des sas vélo aux intersections et un recouvrement coloré au sol.	



Rétroaction : Sécurité des cyclistes	Réponses de la Ville de Gatineau / Décisions
Raccordement à la piste multifonctionnelle : Enjeu de sécurité lors du passage de la bande cyclable du côté nord à la piste multifonctionnelle.	Les bandes cyclables seront aménagées avec la signalisation et le marquage approprié. Une signalisation adéquate sera ajoutée au raccordement de la piste multifonctionnelle avec la rue des Conifères et sur les rues suivantes (des Pommiers et des Cèdres) afin de bien diriger les usagers de la piste multifonctionnelle vers le sentier des Fées, à côté de la caserne sur Saint-Raymond (et vice-versa). On prévoira aussi l'interconnectivité de la piste multifonctionnelle avec les passages piétons existants.
Virages à droite sur feux rouges : Prêter une attention particulière aux mouvements de virage à droite sur les feux rouges par rapport à la sécurité des cyclistes sur la piste multifonctionnelle.	La Ville de Gatineau prêtera une attention particulière aux mouvements de virage à droite sur les feux rouges par rapport à la sécurité des cyclistes sur la piste multifonctionnelle. La Ville de Gatineau prévoira une interdiction de virage à droite au feu rouge sur les routes secondaires (rue de la Gravité et boulevard des Grives).

3.4.4. Environnement sonore et qualité de l'air

Rétroaction : Environnement sonore et qualité de l'air	Réponses de la Ville de Gatineau / Décisions
Environnement sonore : Préoccupations quant au niveau de bruit anticipé, malgré la présence d'écrans sonores. Construire un mur antibruit en ciment là où il y a des boîtes électriques.	La conception des buttes antibruit est réalisée de façon à respecter les critères définis dans le décret. Dans les endroits où la butte ne peut être aménagée pour des raisons d'espace ou d'accès à des équipements, des écrans sonores en saule écorcé seront prévus, toujours en respectant les critères de niveaux sonores définis. La butte antibruit existante du côté sud, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives, sera rehaussée.
Qualité de l'air : Adopter des mesures d'atténuation contre les odeurs et les particules (pendant et après les travaux).	Des clauses d'abat-poussière et de contrôle des nuisances en chantier seront prévues aux devis de construction, conformément aux règlements de la Ville de Gatineau à cet effet.



4. Conclusion

Tel que stipulé par le Décret 8-2013 du Gouvernement du Québec, la Ville de Gatineau a entrepris une démarche de concertation auprès des citoyens dans le cadre de la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink de deux à quatre voies, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives. Cette initiative avait pour but de solliciter les perspectives des résidents demeurant aux alentours du chemin Pink pour la conception des aménagements paysagers, du mobilier urbain et de l'éclairage du projet. La participation des citoyens et des organismes au processus décisionnel étant de première importance à la Ville de Gatineau, cette démarche a été éclairée par les principes et pratiques établis dans le *Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales* (février 2005).

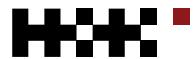
Trois phases de participation publique ont jalonné la démarche de concertation :

- Une **rencontre d'information et d'échange**, ouverte à l'ensemble des citoyens, et ayant pour but de : partager une mise à jour du projet d'élargissement du chemin Pink, répondre aux questions des participants et obtenir leur première rétroaction sur le projet. Lors de cette séance, on a aussi recruté des participants désirant se joindre à un Comité de travail composé de citoyens et organismes du secteur.
- Le **Comité de travail** s'est ensuite rencontré à quatre reprises pour évaluer les propositions de la ville en matière d'aménagement paysager, de mobilier urbain, et d'éclairage. À chaque rencontre, les participants étaient appelés à poser des questions, partager leur point de vue, proposer des améliorations ou des solutions alternatives, identifier les enjeux prioritaires et formuler leurs recommandations. L'ensemble des décisions du Comité de travail a été pris de façon consensuelle.
- Une **séance portes ouvertes**, où l'on a rendu compte au public de la démarche de concertation entreprise par la Ville de Gatineau ; présenter les propositions d'aménagement élaborées en concertation avec le Comité de travail ; répondre aux questions des participants et sollicitée les dernières rétroactions sur le projet.

Les commentaires recueillis lors de la première rencontre d'information et d'échange ont guidé les propositions de la Ville de Gatineau en matière d'éclairage, d'aménagements paysagers et de mobilier urbain qui ont ensuite été étudiées de façon plus approfondie par le Comité de travail. Dans le cadre de ses rencontres, le Comité de travail a sélectionné le modèle de lampadaire qui sera utilisé pour l'ensemble du projet et formulé une série de recommandations qui orienteront les choix de la Ville de Gatineau en matière d'aménagement paysager et de mobilier urbain. Ainsi, on utilisera le luminaire CAPELLA de LUMEC (ou équivalent approuvé), d'une hauteur de 7 mètres, avec poteaux de couleur noire (fini lustré et texturé) et éclairage DEL (3000°K). Les aménagements paysagers et le mobilier urbain seront conçus de façon à créer une ambiance et une signature visuelle s'harmonisant avec le caractère naturel et résidentiel du secteur – tout en priorisant la sécurité et la fluidité de la circulation piétonne, cycliste et véhiculaire. Par exemple, on priorisa l'utilisation de matériaux naturels (bancs en pierre naturelle, murs antibruit en saule écorcés) et de plantations indigènes et l'on aménagera des « placettes » (aires d'attente) aux intersections principales.

Il importe de noter que les membres du Comité de travail, ainsi que les participants à la séance d'information et d'échange et à la séance portes ouvertes, se sont aussi penchés sur les thématiques de la circulation, de la sécurité des piétons et des cyclistes, du transport actif et du climat sonore. Bien que ces questions ne soient pas comprises dans le mandat du Comité de travail et dans les conditions du Décret 8-2013, la Ville de Gatineau a retenu toutes les suggestions viables afin de bonifier le projet. À titre d'exemple, la Ville de Gatineau s'engage à faire des relevés de vitesse et de comptage en 2017 sur la rue des Alizées et d'en refaire après les travaux du chemin Pink afin d'analyser l'impact du projet sur la circulation ; les temps de traverse seront adaptés aux déplacements d'écoliers et de personnes à mobilité réduite ; la butte antibruit existante du côté sud, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives, sera rehaussée et la piste cyclable sera déplacée à l'arrière de l'abribus à l'intersection du boulevard des Grives.

La Ville de Gatineau tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé à cette démarche de concertation afin de s'assurer que le projet d'élargissement du chemin Pink réponde aux besoins et aux attentes des résidents du secteur. Plus particulièrement, la Ville de Gatineau tient à souligner l'importante contribution des membres du Comité de travail qui, à titre bénévole, ont passé plusieurs soirées à partager leurs expériences, leurs idées et leurs conseils avec l'équipe du projet – toujours dans un esprit de collaboration et de solidarité qui fait honneur aux résidents du secteur et à l'ensemble des citoyens de la Ville de Gatineau.



ANNEXE A : Décret 8-2013

© Éditeur officiel du Québec, 2013

Partie 2 *GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 6 février 2013, 145^e année, n° 6* 409

Gouvernement du Québec

Décret 8-2013, 16 janvier 2013

CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation à la Ville de Gatineau pour le projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes sur le territoire de la Ville de Gatineau

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour la réalisation de certains projets de construction, ouvrages, activités, exploitations ou travaux exécutés suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE le paragraphe *e* du premier alinéa de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23) assujettit à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement tout projet de construction, de reconstruction ou d'élargissement, sur une longueur de plus de un kilomètre, d'une route ou autre infrastructure routière publique prévue pour quatre voies de circulation ou plus ou dont l'emprise possède une largeur moyenne de 35 mètres ou plus;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau a transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un avis de projet, le 30 janvier 2008, et une étude d'impact sur l'environnement, le 24 juillet 2009, et ce, conformément aux dispositions de l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, relativement au projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes sur le territoire de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a effectué l'analyse de l'étude d'impact visant à établir si celle-ci répond à la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et que cette analyse a nécessité la consultation d'autres ministères et d'un organisme gouvernemental ainsi qu'une demande d'information complémentaire auprès de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE cette étude d'impact a été rendue publique par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 25 novembre 2010, conformément au premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE, durant la période d'information et de consultation publiques prévue à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, soit du 25 novembre 2010 au 10 janvier 2011, des demandes d'audience publique ont été adressées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à ce projet;

ATTENDU QUE, conformément au troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique, qui a commencé le 9 mai 2011, et que ce dernier a déposé son rapport le 24 août 2011;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a produit, le 4 octobre 2012, un rapport d'analyse environnementale qui permet de conclure que le projet est acceptable sur le plan environnemental, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit notamment que le gouvernement peut, à l'égard du projet soumis à la section IV.1 du chapitre I de cette loi, délivrer un certificat d'autorisation pour la réalisation du projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il détermine ou refuser de délivrer le certificat d'autorisation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :

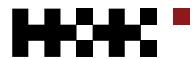
QU'un certificat d'autorisation soit délivré à la Ville de Gatineau relativement à la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes sur le territoire de la Ville de Gatineau;

QUE la décision sur la phase 2 du projet soit reportée à une date ultérieure;

QUE le certificat d'autorisation soit délivré aux conditions suivantes :

CONDITION 1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sous réserve des conditions prévues au présent certificat, le projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes sur le territoire de la Ville de Gatineau doit être conforme aux modalités et mesures prévues dans les documents suivants :



— VILLE DE GATINEAU. Étude d'impact sur l'environnement de l'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes – Rapport final, par CIMA, 15 juin 2009, totalisant environ 635 pages incluant 14 annexes;

— VILLE DE GATINEAU. Étude d'impact sur l'environnement de l'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes – Réponses aux questions et commentaires, par CIMA, 24 février 2010, totalisant environ 139 pages incluant 6 annexes;

— VILLE DE GATINEAU. Étude d'impact sur l'environnement de l'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes – Réponses aux questions et commentaires – Série 2, par CIMA, 14 juillet 2010, totalisant environ 205 pages incluant 5 annexes;

— VILLE DE GATINEAU. Étude d'impact sur l'environnement de l'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes – Réponses aux questions et commentaires – Série 3, par CIMA, 11 octobre 2010, totalisant environ 18 pages incluant 1 annexe;

— Lettre de M. Carol Hébert, de la Ville de Gatineau, à M. Hubert Gagné, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 23 janvier 2012, en réponse aux demandes d'informations supplémentaires du MDDEP, 7 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent;

CONDITION 2 CLIMAT SONORE DURANT LA PHASE DE CONSTRUCTION

La Ville de Gatineau doit élaborer et réaliser un programme détaillé de surveillance du climat sonore durant la période de construction. Ce programme doit porter sur toute la période de construction, prévoir des mesures d'atténuation à mettre en place si la situation l'exige et comprendre des relevés sonores aux zones sensibles les plus susceptibles d'être affectées par le bruit du chantier. Ces relevés doivent prévoir des mesures du niveau initial et des mesures de la contribution sonore du chantier.

Le programme doit viser les objectifs suivants :

— le jour, entre 7 h et 19 h, le niveau de bruit équivalent ($L_{Ar,12\text{h}}$) provenant du chantier ne pourra dépasser le bruit ambiant initial ($L_{Ar,12\text{h}}$) ou 55 dB(A) en tout point de réception du bruit;

— le soir, entre 19 h et 22 h, le niveau de bruit équivalent ($L_{Ar,1\text{h}}$) provenant du chantier ne pourra dépasser le bruit ambiant initial ($L_{Ar,1\text{h}}$) ou 45 dB(A) en tout point de réception du bruit. Ce niveau pourra atteindre 55 dB(A) ($L_{Ar,3\text{h}}$) en tout point de réception du bruit à la condition de justifier ces dépassements;

— la nuit, entre 22 h et 7 h, le niveau de bruit équivalent ($L_{Ar,1,1\text{h}}$) provenant du chantier ne pourra dépasser le bruit ambiant initial ($L_{Ar,1\text{h}}$) ou 45 dB(A) en tout point de réception du bruit;

— en tout temps, s'il y avait des dépassements, ils devront être justifiés dans le cadre du programme de surveillance. L'entrepreneur devra aussi préciser les travaux en cause, leur durée et les dépassements prévus.

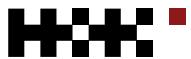
Ce programme doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au moment de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2);

CONDITION 3 CLIMAT SONORE DURANT LA PHASE D'EXPLOITATION

La Ville de Gatineau doit élaborer des mesures d'atténuation permettant de limiter à l'extérieur le niveau de bruit à 55 dB(A), ($L_{eq,24\text{h}}$) ou au niveau du bruit ambiant actuel si celui-ci dépasse 55 dB(A), ($L_{eq,24\text{h}}$), auquel cas il devient le seuil maximum à respecter pour les bâtiments à vocation résidentielle et institutionnelle. La nuit, de 22 h à 6 h, la Ville de Gatineau doit élaborer des mesures d'atténuation permettant de limiter à l'extérieur le niveau de bruit à 45 dB(A), ($L_{eq,8\text{h}}$) ou au niveau du bruit ambiant actuel si celui-ci dépasse 45 dB(A), ($L_{eq,8\text{h}}$), auquel cas il devient le seuil maximum à respecter pour les bâtiments à vocation résidentielle et institutionnelle.

La Ville de Gatineau doit faire de nouvelles simulations afin d'évaluer les niveaux sonores avec une vitesse affichée de 50 km/h. Ces simulations devront utiliser la même méthodologie que celles présentées dans l'étude d'impact et être déposées auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au moment de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Enfin, la Ville de Gatineau doit élaborer et réaliser un programme de suivi du climat sonore. Ce programme doit comprendre des relevés sonores à quelques endroits représentatifs des zones sensibles et porter une attention particulière au bruit durant la nuit. Il doit permettre de



vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation et de prendre toutes les mesures raisonnables et faisables pour respecter les seuils mentionnés ci-dessus.

Ce programme doit prévoir des comptages de véhicules avec classification afin de permettre la caractérisation de la circulation selon les spécifications suivantes :

—un an et cinq ans suivant la mise en service : relevés sonores et comptage de véhicules;

—dix ans et quinze ans suivant la mise en service : comptage de véhicules.

Le programme doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au moment de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement alors que les rapports de suivi doivent lui être transmis au plus tard trois mois après chaque série de mesures;

CONDITION 4 SÉCURITÉ

La Ville de Gatineau doit intégrer au projet des bandes cyclables unidirectionnelles contiguës aux voies de circulation ou des accotements le long du chemin Pink afin de permettre la circulation sécuritaire des cyclistes.

De plus, la Ville de Gatineau doit mettre en place le sentier multifonctionnel entre les rues de la Gravité et du Conservatoire dès la phase 1 du projet;

CONDITION 5 COURS D'EAU

La Ville de Gatineau doit réaliser un suivi des aménagements proposés comme mesure de compensation pour la perte d'habitats du poisson afin de s'assurer de leur efficacité et de leur durabilité. Ce suivi doit être élaboré en consultation avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et le ministre des Pêches et des Océans.

Le programme de suivi doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au moment de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'Environnement. Les rapports de suivi doivent lui être transmis au plus tard trois mois après chaque vérification sur le terrain;

CONDITION 6 PAYSAGE

La Ville de Gatineau doit concevoir les aménagements paysagers, le mobilier urbain et l'éclairage du projet en concertation avec les résidants demeurant aux alentours du chemin Pink. Un rapport contenant les mesures retenues devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au moment de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce rapport doit démontrer que les éléments retenus ont été élaborés de concert avec les résidants concernés;

CONDITION 7 PUITS D'EAU POTABLE

La Ville de Gatineau doit réaliser un programme de suivi pour les puits d'eau potable susceptibles d'être affectés par le projet. Ce programme doit être entrepris avant le début des travaux et se poursuivre sur une durée minimale de deux ans suivant la réalisation des travaux. Il doit permettre d'évaluer les impacts quantitatifs et qualitatifs sur l'eau des puits.

Le programme doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs lors de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les rapports de suivi doivent être remis au ministre dans les trois mois suivant la prise des mesures;

CONDITION 8 ARCHÉOLOGIE

La Ville de Gatineau doit réaliser les études de potentiel archéologique prévues dans les documents cités à la condition 1 du présent certificat d'autorisation. Les résultats doivent être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs lors de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

*Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS*

58852



ANNEXE B : Matériel promotionnel

Invitation courriel à la rencontre d'information et d'échanges – 25 octobre 2016

The email invitation features a header image showing a wide, green, tree-lined street with a bus, a car, and people walking. A circular logo for "Ville de Gatineau" is in the top right corner. The main content is on a green background with white text.

**ÉLARGISSEMENT
DU CHEMIN PINK
DE DEUX À
QUATRE VOIES**

Bonjour,

Dans le cadre de l'élargissement du chemin Pink de deux à quatre voies, la Ville de Gatineau vous invite à une rencontre d'information et d'échanges qui se tiendra le 25 octobre prochain.

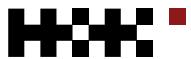
L'élargissement du chemin Pink de deux à quatre voies vise à résoudre les problèmes de circulation et de sécurité en améliorant la fluidité de la circulation et l'état de la chaussée, en atténuant les nuisances de la circulation lourde, en sécurisant les manœuvres de virage à gauche dans les carrefours et en rendant sécuritaires les déplacements à vélo et à pied. Nous comptons sur votre participation!

Quand
Mardi 25 octobre 2016, de 18 h 30 à 21 h
Centre communautaire du Plateau
145, rue de l'Atmosphère

Merci de confirmer votre présence par courriel à planification.strategique@gatineau.ca ou par téléphone en composant le 819 243-2345, poste 7149.

Pour en savoir davantage, visitez le gatineau.ca/cheminpink.

[Twitter](#) [Instagram](#) [Facebook](#)



Invitation courriel à la séance portes ouvertes avec présentation – 17 mai 2017

**ÉLARGISSEMENT
DU CHEMIN PINK
DE DEUX À
QUATRE VOIES**

Bonjour,

Dans le cadre de l'élargissement du chemin Pink de deux à quatre voies, la Ville de Gatineau vous invite à une séance portes ouvertes qui se tiendra le 17 mai.

C'est lors de cette soirée portes ouvertes que seront présentés les résultats de la démarche de concertation auprès du groupe de travail et le concept final du projet.

L'élargissement du chemin Pink de deux à quatre voies vise à résoudre les problèmes de circulation et de sécurité en améliorant la fluidité de la circulation et l'état de la chaussée, en atténuant les nuisances de la circulation lourde, en sécurisant les manœuvres de virage à gauche dans les carrefours et en rendant sécuritaires les déplacements à vélo et à pied.

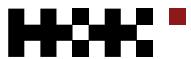
Quand
Mercredi 17 mai 2017, de 17 h à 20 h
Centre communautaire du Plateau
145, rue de l'Atmosphère

Pour en savoir davantage, visitez le gatineau.ca/consultations.

Nous comptons sur votre participation!

[Twitter](#) [Instagram](#) [Facebook](#)

Produit par le Service des communications, avril 2017.



Dépliant d'information

PARTICIPATION PUBLIQUE

ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK DE DEUX À QUATRE VOIES

The booklet cover features a green background with white text and a small circular logo at the bottom left.

CONTEXTE

Le projet d'élargissement du chemin Pink de deux à quatre voies entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives vise à résoudre les problèmes de circulation et de sécurité :

- + en améliorant la fluidité de la circulation et l'état de la chaussée;
- + en atténuant les nuisances de la circulation lourde;
- + en sécurisant les manœuvres de virage à gauche dans les carrefours et en rendant sécuritaires les déplacements à vélo et à pied.

Les travaux d'élargissement se feront sur 500 m et prévoient également la construction d'une piste bidirectionnelle sur une distance d'environ 2,5 km.

Afin de respecter le décret ministériel publié par ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec, la Ville de Gatineau consultera les résidants du secteur sur les thématiques suivantes :

- + les aménagements paysagers;
- + le mobilier urbain;
- + l'éclairage.

Le processus de concertation a commencé par une rencontre d'information publique et d'échanges le 25 octobre 2016. Un groupe de travail fut formé pour étudier les éléments des thématiques à l'étude. C'est lors de la séance portes ouvertes prévue le 17 mai 2017 que seront présentés les résultats de leur travail.



OBJET DE LA CONSULTATION

Votre avis est sollicité sur le projet d'élargissement du chemin Pink de deux à quatre voies entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives. Les commentaires et les suggestions que vous soumettrez lors des activités de participation publique seront très précieux et permettront de bonifier le projet.

Deux façons de participer

- 1 En participant à l'une des deux activités de participation publique :
 - Rencontre d'information et d'échanges le 25 octobre 2016
 - Séance portes ouvertes le 17 mai 2017
- 2 En s'engageant dans le comité de travail, les citoyens et les organismes invités pourront s'exprimer et partager leur point de vue sur les thématiques de la consultation.

Les activités de participation publique

Activité	Date	Heure	Lieu
Rencontre d'information et d'échanges	25 octobre 2016	De 18 h 30 à 21 h	Centre communautaire du Plateau 145, boulevard de l'Atmosphère
Séance portes ouvertes	17 mai 2017	De 17 h à 20 h	

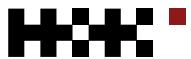
Pour en savoir plus

gatineau.ca/consultations

311

819 243-2345, poste 7149

Produit par le Bureau des communications, avril 2017



Les grandes étapes du projet d'élargissement du chemin Pink

Janvier 2008

Le ministère des Transports du Québec mandate la Ville de Gatineau d'initier le projet d'élargissement du chemin Pink.

Juin 2009

Réalisation de l'étude d'impact environnemental pour le projet d'élargissement du chemin Pink, entre la rue de la Gravité et le corridor Deschères.

De mai à juin 2011

Audience publique du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet d'élargissement du chemin Pink.

Octobre 2012

Dépôt du rapport d'analyse environnementale par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec qui permet de conclure que le projet d'élargissement du chemin Pink est nécessaire.

Janvier 2013

Un certificat d'autorisation est délivré à la Ville de Gatineau, par décret ministériel 8-2013, pour l'élargissement du chemin Pink, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives.

Novembre 2014

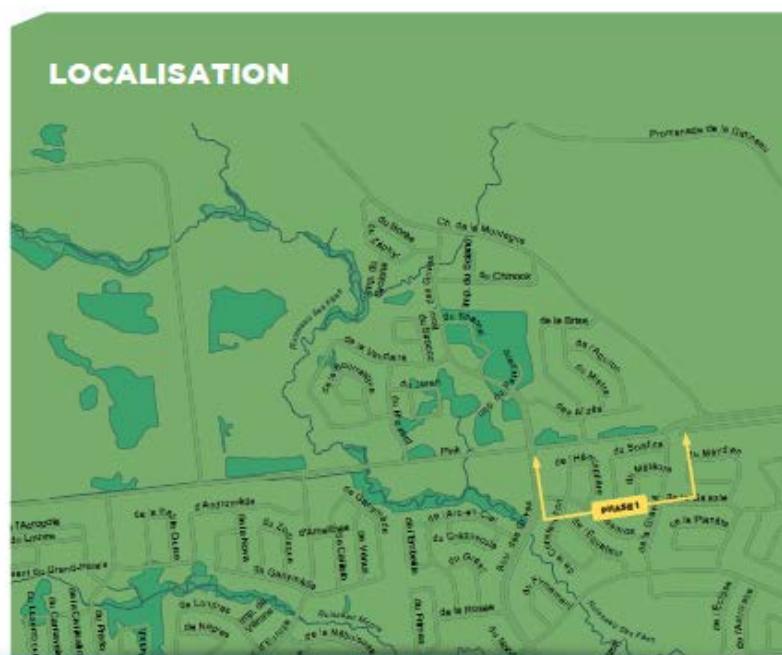
Le ministère des Transports du Québec octroie une subvention à la Ville de Gatineau pour la préparation des plans et devis de la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink.

D'octobre 2016 à avril 2017

Processus consultatif entourant la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink.

Mai 2017

- Finalisation des plans et devis pour la réalisation de la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink.
- Dépôt de la demande d'autorisation des travaux de la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink au MDDELCC.



ANNEXE C : Membres du Comité de travail

Monique Brien	Résidente
David Cormier	Comité de parents de l'établissement de l'école Plateau
Bernard Hurteau	Action-Vélo Outaouais
Simon Leclair	Résident
Lili Lemieux	Associations des résidents du Plateau
Alain Pilon	Associations des résidents du Plateau
Sylvie Ratté	Résidente
Nathalie Villeneuve	Commissaire de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Glenn Yeo	Résident

Membres accompagnateur du Comité de travail

Manon Abud	Hill + Knowlton Strategies
Luc Bard	Directeur territorial du Centre de services de Hull – Ville de Gatineau
Ariane Larocque	Hill + Knowlton Strategies
Johane Lavigne	Coordonnatrice Infrastructures – Ville de Gatineau
Christine Madison	WSP Canada Inc.
Alain Pelletier	WSP Canada Inc.
Pascal Thivierge	Chargé de projets en participation publique – Ville de Gatineau
Maxime Tremblay	Conseiller municipal du district électoral du Plateau



